



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Les organismes francophones réclament la gouvernance de l'éducation de langue française « par et pour » les francophones

Edmundston, 30 mai 2024 – Les organismes francophones du Nouveau-Brunswick ont choisi de se rassembler pour faire du démarchage politique auprès de décideurs provinciaux pour obtenir la pleine gouvernance de l'éducation de langue française, une gestion « par et pour » les francophones. « Il est important de toujours garder à l'esprit le lien étroit et durable qui unit intimement la langue et la culture à l'éducation, d'où l'importance des droits constitutionnels à l'instruction prévus à l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés. Nous sommes bien fiers de l'appui d'Équipe Acadie cette année dans le choix de cette thématique cruciale. » affirme la présidente de la Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick, madame Marie-Ève Rousseau.

Durant l'édition 2024 d'Équipe Acadie, sous le thème du continuum en éducation francophone au Nouveau-Brunswick, les organismes francophones ont présenté aux décideurs 4 mesures pour établir une gouvernance qui respecte les rôles respectifs des instances gouvernementales et des francophones ainsi que les droits constitutionnels des francophones, soit :

- Une Loi sur l'éducation de langue française qui respecte les articles 23 et 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* afin de reconnaître les particularités du système éducatif de langue française, de la petite enfance au postsecondaire et incluant aussi l'apprentissage tout au long de la vie. Elle reconnaîtra aussi les pouvoirs exclusifs des conseils d'éducation des districts scolaires francophones et les obligations constitutionnelles du gouvernement.
- Un ministère de l'Éducation de langue française qui permet la dualité administrative et politique dans tout le continuum éducatif, de la petite enfance au postsecondaire, en incluant la formation formelle, non formelle et informelle des adultes. Les organismes francophones du Nouveau-Brunswick estiment qu'un ministère distinct est une nécessité pour appliquer la Loi sur l'éducation de langue française. Ils reconnaissent que la dualité administrative acquise il y a cinquante ans, en 1974, a permis de différencier les systèmes éducatifs francophones et anglophones. Ils estiment que la dualité politique permettra à chaque système éducatif d'évoluer à sa propre vitesse et de s'attarder aux enjeux qui lui sont propres sans pénaliser l'un ou l'autre.
- L'intégration du continuum d'apprentissage de la petite enfance au postsecondaire et incluant la formation des adultes permettra entre autres une collaboration plus étroite entre les intervenants du préscolaire, du scolaire et du postsecondaire puisque chacun des niveaux éducatifs a une incidence sur les autres.
- L'intégration des employés œuvrant en petite enfance sous la gouverne des conseils d'éducation des districts scolaires francophones pour simplifier la gestion quotidienne des directions en petite enfance qui répondent actuellement au ministère et à la direction générale du district scolaire, soit à deux patrons. Les conseils d'éducation demandent depuis plusieurs années la gouvernance de la petite enfance, car ils savent que l'acquisition du français et la préparation de l'enfant à l'école font une grande différence pour tout son parcours éducatif.



« La FCÉNB et les autres organismes francophones de la province identifient l'éducation comme essentielle à la communauté francophone, puisqu'elle pérennise la langue et la culture francophone et leur permet de se développer. » conclut madame Rousseau.

-30-

La Fédération des conseils d'éducation du Nouveau-Brunswick s'est donné comme mission que « Les conseils d'éducation francophones du Nouveau-Brunswick ont les conditions favorables pour gouverner avec succès les districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick. »

Renseignements :
David Couturier, directeur général
506-838-4207
dg@fcenb.ca